

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2016

L'An Deux Mille Seize, le Sept Décembre, à 18 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann NEDELEC, Maire.

Date de convocation : 30 novembre 2016

Date d'affichage : 30 novembre 2016

Etaient présents :

Monsieur Yohann NEDELEC, Maire.

Monsieur Renaud SARRABEZOLLES – Madame Isabelle MAZELIN - Monsieur Laurent PERON – Madame Madeleine CHEVALIER – Monsieur Johan RICHARD - Madame Marie-Thérèse CREACHCADEC - Monsieur Alain KERDEVEZ – Madame Claudie BOURNOT-GALLOU, Adjoint.

Madame Danièle LAGATHU – Madame Chantal YVINEC – Madame Jocelyne VILMIN – Monsieur Patrick PERON – Madame Jocelyne LE GUEN - Monsieur Ronan KERVRANN – Madame Mylène MOAL - Madame Marie-Laure GARNIER - Monsieur Thierry BOURHIS – Monsieur Thomas HELIES - Monsieur Daniel OLLIVIER – Monsieur Pascal SEGALIN - Monsieur Auguste AUTRET – Monsieur Alain SALAUN – Madame Noëlle BERROU-GALLAUD – Madame Alice DELAFOY – Madame Yveline BONDER-MARCHAND - Madame Sonia BENJAMIN-CAIN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration

Madame Marie-Christine MAHMUTOVIC a donné procuration à Madame Isabelle MAZELIN

Monsieur Raymond AVELINE a donné procuration à Monsieur Laurent PERON

Madame Chantal GUITTET a donné procuration à Madame Marie-Laure GARNIER

Madame Annie CALVEZ a donné procuration à Monsieur Renaud SARRABEZOLLES

Monsieur Larry REA a donné procuration à Madame BOURNOT-GALLOU Claudie

Monsieur Pierre-Yves LIZIAR a donné procuration à Madame Jocelyne VILMIN

Madame Mylène MOAL a été élue secrétaire de séance.

235 – D69 - 16 : DEVELOPPEMENT DURABLE - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF D'AIDES AUX PARTICULIERS POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT

En s'engageant dès 2008 dans une démarche d'Agenda 21 local, la commune du RELECQ-KERHUON a souhaité placer le développement durable au cœur du projet de la collectivité.

Plusieurs actions, emblématiques ou plus symboliques, ont d'abord été lancées en concertation avec les acteurs locaux. L'aspect participatif et l'implication des habitants apparaissent, en effet, essentiels pour sensibiliser la population et les acteurs locaux et surtout contribuer à faire changer les comportements.

La formalisation de l'Agenda 21 s'est quant à elle concentrée sur deux années, 2012 et 2013, qui ont permis d'aboutir à l'adoption, le 25 septembre 2013, du 1^{er} programme d'actions Agenda 21 de la commune. Il en ressort un programme de 23 actions délivrées autour de trois axes stratégiques qui sont :

- Axe 1 : mieux accueillir la population et favoriser un aménagement équilibré du territoire (8 actions).
- Axe 2 : Développer une économie durable, lutter contre le réchauffement climatique et protéger l'environnement (7 actions).
- Axe 3 : Promouvoir la démocratie participative, la solidarité intercommunale, la citoyenneté et être responsable (8 actions).

L'action n° 5 figurant à l'axe 1 s'intitule « *Construire des logements économes en énergie, accessibles pour tous et favoriser la rénovation du parc existant* » et son contenu prévoit d'inviter les particuliers à améliorer l'efficacité énergétique de leur logement.

C'est dans ce cadre que s'est engagée une réflexion sur la nature des aides à envisager et les critères à instaurer.

Le résultat de cette réflexion fixant le dispositif d'aides pour l'amélioration de l'habitat par les particuliers de la commune est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

① D'accepter la mise en place d'un dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat, en corrélation avec le programme d'actions de l'Agenda 21 de la collectivité.

② De valider les critères de sélection et d'attribution joints à la présente délibération.

③ De désigner les 4 membres qui siégeront au sein de la commission d'attribution comme suit :

- Mr Renaud SARRABEZOLLES
- Mr Thierry BOURHIS
- Mr Pascal SEGALLEN
- Mme Sonia BENJAMIN-CAIN

④ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la présente décision.

⇒ Avis de la Commission Gestion du patrimoine – Travaux/accessibilité – Littoral – Urbanisme : avis favorable à l'unanimité

⇒ Avis de la Commission Solidarités – Emploi – Vie quotidienne – Agenda 21 – Handicap : avis favorable à l'unanimité

⇒ Avis de la Commission Finances – Personnel – Affaires Générales - Développement économique – Elections : avis favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait au RELECQ-KERHUON, le 8 décembre 2016

Le Maire,

Yohann NEDELEC

